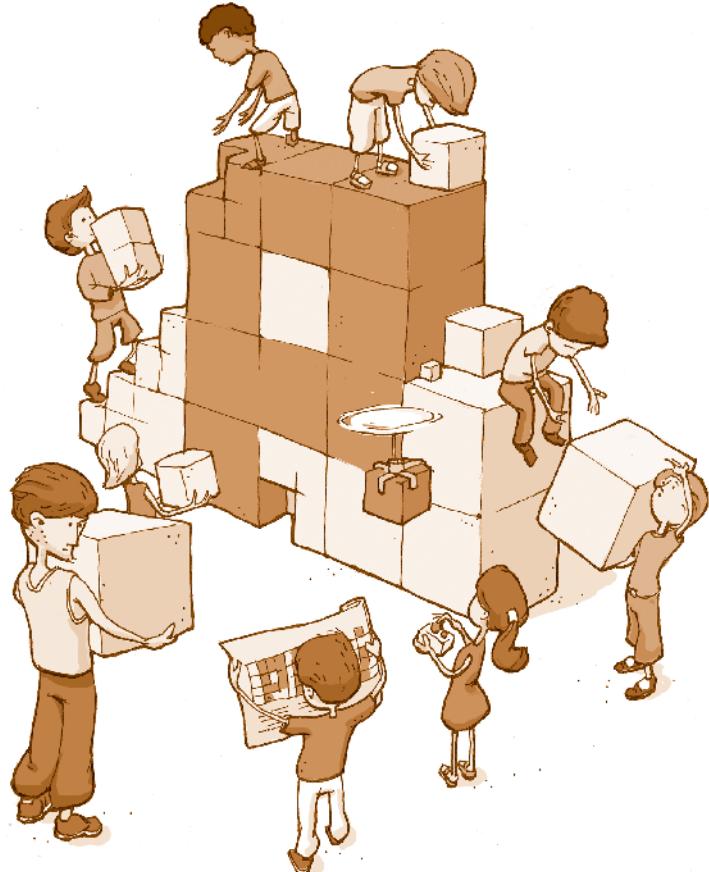


# 20 novembre 2006 – Journée des droits de l'enfant

## Dossier pour l'enseignant-e

Demandez la version  
imprimée gratuite



Le 20 novembre est la date anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Comme chaque année, vous trouvez dans ce dossier diverses activités pour les élèves. Un espace Internet a été créé spécialement pour l'occasion (informations en page 7).

### Le dossier est composé de :

- Dossier enseignant (pages 1 à 8)
- Fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT** encartée pour les élèves de 4 à 8 ans
- Fiche **CONSTRUIRE LA PARTICIPATION !** encartée pour les élèves de 9 à 12 ans

Informations pour commander le dossier et les fiches en page 8.

### Objectifs généraux des activités proposées

Les élèves :

- établissent des liens entre des situations vécues au quotidien et les droits de l'enfant.
- découvrent des possibilités de participation.
- identifient les raisons d'une participation parfois limitée.
- envisagent l'avenir en tant que citoyens responsables et participatifs.
- approfondissent leurs connaissances en matière de droits de l'enfant.

**Bonne route sur le chemin des droits de l'enfant et de la participation !**

# La participation

## Articles portant sur la participation des enfants

L'école est un lieu d'apprentissage des règles de vie en société. En ce sens, elle est concernée par les droits de l'enfant. De nombreuses activités peuvent être menées en lien avec ce thème. Nous vous en proposons quelques-unes dans les pages qui suivent.

### Le thème de la participation

Les 54 articles de la Convention internationale des droits de l'enfant peuvent être classés en trois P :

#### 1. La Protection

comprend les droits qui protègent les enfants des abus et des mauvais traitements, p. ex. le droit à l'intégrité physique et à la protection contre la maltraitance (art. 31 et suivants).

#### 2. Les Prestations

regroupent les droits qui garantissent l'accès des enfants à des services de base tels que la santé et l'alimentation (art. 6 et 24) et le droit à l'éducation (art. 28 et 29).

#### 3. La Participation

concerne les droits qui garantissent aux enfants une implication dans la vie sociale, dont la liberté de pensée, d'opinion et d'association. Il faut mentionner ici explicitement «le droit à l'expression» (art. 12, 13 et 15).

Nous avons décidé, pour 2006, de mettre l'accent sur le thème de la participation. En voici une définition :

*Action de prendre part, de s'investir, de se sentir concerné. «La démocratie est la participation à droit égal, à titre égal, à la délibération des lois et au gouvernement de la nation» (Lamartine – Le Petit Robert, 1992).*



### Art. 12

1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

### Art. 13

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :
  - a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou
  - b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

### Art. 15

1. Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.
2. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.

**Version complète (dès 12 ans) et version simplifiée (dès 7 ans) de la Convention sous : [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)**

Les activités ci-dessous peuvent être menées par exemple en début d'année lors de la définition de règles de classe, en cas de conflits ponctuels ou dans un projet d'établissement.

## Illustrations de la fiche COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT Dès 4-5 ans

### Objectif

L'enfant sait associer un droit à une situation concrète de la vie de tous les jours.

### Déroulement

Selon l'âge des élèves, plusieurs pistes d'exploitation sont possibles.

### Variante I

Plusieurs jeux d'illustrations de la fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT** sont découpés et posés par terre. Les enfants recherchent deux situations identiques. Ils les gardent et disent si c'est une situation qu'ils ont déjà vécue. Ils collent ensuite une ou plusieurs illustrations sur les chablon des casquettes à disposition sous : [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch), rubrique « Activités complémentaires pour les 4-8 ans ». Ils les porteront durant la journée en s'efforçant de respecter le droit en question en classe et/ou à la maison.

### Variante II

L'enseignant-e explique les huit droits figurant sur la fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT**.

Les élèves tentent ensuite d'associer une situation à un droit. S'ils y parviennent, ils proposent une autre situation qu'ils ont vécue en lien avec le droit concerné.

### Matériel

Plusieurs fiches **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT**. Chablon des casquettes.

## Le coin-coin des droits de l'enfant

Dès 4-5 ans

### Objectifs

L'enfant connaît quelques droits simplifiés de la Convention.

L'enfant comprend que chaque droit implique une responsabilité.

### Déroulement

1. L'enseignant-e recherche avec ses élèves des situations quotidiennes liées aux huit droits figurant sur la fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT**. Il/elle met l'accent sur la réciprocité droit/devoir.
2. Chaque élève reçoit une fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT** et construit son coin-coin à l'aide du schéma au verso.
3. Les élèves se regroupent ensuite par deux et jouent après avoir reçu la consigne suivante : « Pour chaque situation qui se présente, essayez de vous rappeler du droit concerné et nommez-le. Toujours pour cette situation, dites ce que vous pouvez

faire pour que ce droit soit appliqué (p. ex. je dois respecter le matériel de jeu si je veux que tu puisses aussi avoir des loisirs). »

4. Au verso des illustrations, les élèves peuvent dessiner des situations qu'ils ont vécues en lien avec ces mêmes droits.

### Matériel

Ciseaux, une fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT** par élève, matériel de dessin.

## Le tour de parole

Dès 4 ans

### Objectif

L'élève est capable de prendre sa place dans une discussion tout en laissant ses camarades prendre la leur.

### Déroulement

1. Faire s'asseoir les élèves en cercle.
2. Présenter un bâton de parole servant de témoin et expliquer sa fonction : « Ce bâton nous aidera à mieux écouter les autres et à attendre notre tour pour parler. A partir de maintenant, seul l'élève qui a ce bâton peut s'adresser au groupe ; le reste de la classe garde le silence. »
3. Lancer un thème de discussion (p. ex. qu'est-ce que ça veut dire Avoir des droits?). Lorsque le premier élève a terminé, demander à ceux qui désirent s'exprimer de lever la main pour recevoir le témoin.
4. On peut ensuite engager une discussion avec les élèves sur les règles à respecter lorsque l'on vit en société. Leur demander s'ils connaissent d'autres situations où l'on a un droit mais également un devoir (ex. : règles de circulation, à la maison, à l'école, etc.). Faire un lien avec les droits de l'enfant en présentant les illustrations de la fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT** au fur et à mesure du tour de parole.

### Matériel

Bâton de parole servant de témoin et fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT**.

D'autres activités pour les élèves de 4 à 8 ans sous : [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)



## Illustration de la fiche CONSTRUIRE LA PARTICIPATION !

Dès 9 ans

L'illustration peut servir de base à une réflexion sur le fait de construire, ensemble, une société démocratique.

### Objectifs

L'élève tisse des liens entre les droits de l'enfant, la vie en société et son propre vécu, à l'aide de l'illustration.

L'élève découvre des possibilités de participation.

### Déroulement

L'enseignant-e distribue une fiche **CONSTRUIRE LA PARTICIPATION !** à chaque élève.

Par groupes de trois, les élèves répondent sur une feuille aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que cette illustration représente ?
- Que font les personnages ? Utilisez des verbes que vous connaissez ou cherchez dans le dictionnaire la signification des verbes suivants : bâti, soutenir, coopérer, participer.
- Avez-vous déjà participé à la construction de quelque chose (symbolique ou réel) ? Si oui, à quoi ?
- Vous a-t-on laissé faire seuls ou étiez-vous accompagnés ?
- Si vous étiez accompagnés, essayez d'en expliquer la ou les raisons.
- Qu'auriez-vous envie de construire dans l'avenir ?
- Vous y prendriez-vous seul ou à plusieurs pour y arriver ?

Les élèves présentent ensuite à l'ensemble de la classe les résultats de leur travail en groupe.

Faire le plus de liens possible avec les droits de l'enfant tirés de la Convention simplifiée ([www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)).

### Liens avec le programme

Education aux médias : rechercher des signes utiles à la compréhension d'une image.

Arts visuels : exprimer ses impressions vis-à-vis d'une œuvre.

Français : relever des informations précises.

## Et mon avis alors ?

Dès 9 ans

### Objectif

L'élève comprend que son opinion ne peut pas toujours être prise en considération.

### Déroulement

L'enseignant-e lit aux élèves l'article suivant tiré de la Convention simplifiée, puis leur donne la consigne ci-dessous :

Art. 12

*L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération.*

*Essaie de remplir le tableau qui se trouve sur la fiche CONSTRUIRE LA PARTICIPATION !. Dans la ligne « Pourquoi ? », mentionne une raison pour expliquer cette situation. Essaie de remplir toutes les cases.*

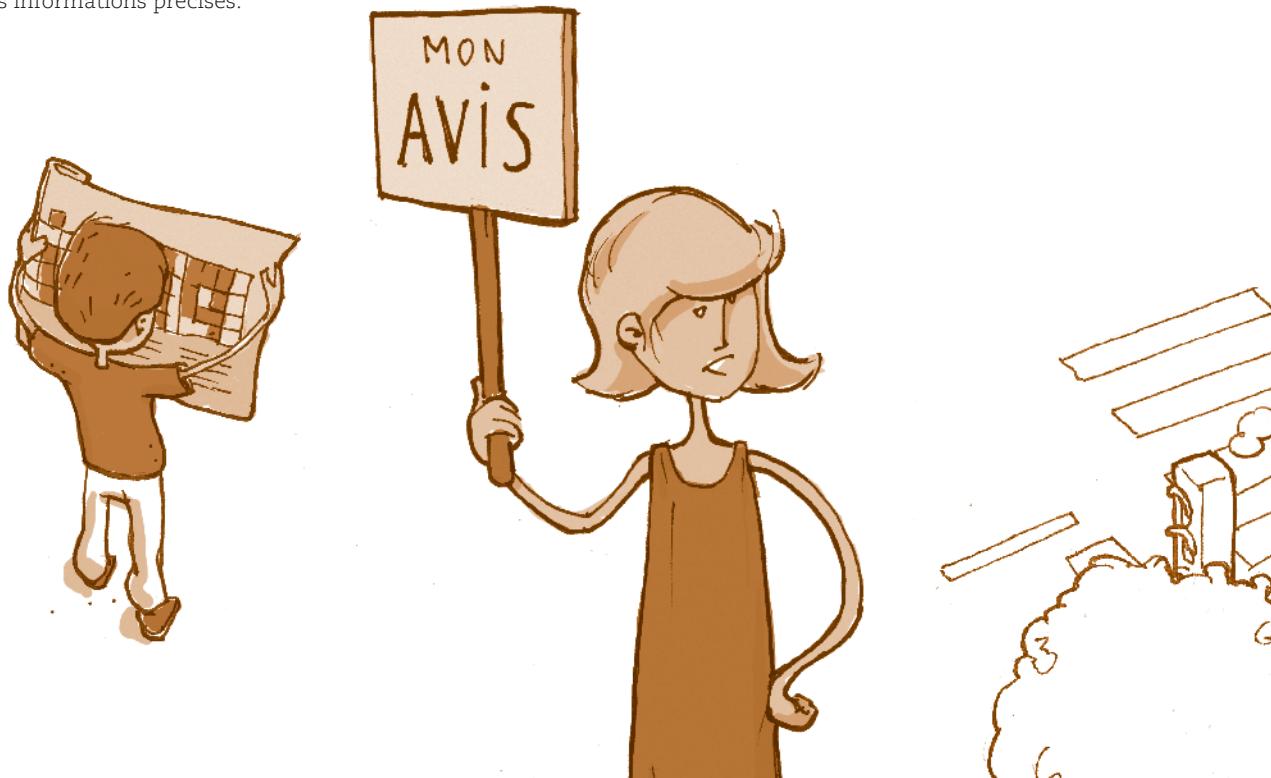
Laisser suffisamment de temps aux élèves pour qu'ils remplissent, seuls, leur tableau.

Ensuite, proposer à chaque élève de présenter oralement une situation où son avis est toujours pris en compte et une autre où cela n'est jamais le cas. Insister sur le fait que, parfois, la prise en considération de l'opinion de l'enfant peut être limitée en raison de son âge, de ses capacités, etc. Chercher avec les élèves les articles qui limitent le libre choix des enfants.

### Liens avec le programme

Français : exposer un point de vue, donner son opinion, prendre part à un échange.

Histoire biblique – cultures religieuses : parler des règles de sociétés et de groupes.



## Vivre en société comme sur un vélo

Dès 9 ans

### Objectif

L'élève sait expliquer pourquoi il existe des règles, des droits et des devoirs pour vivre en société.

### Déroulement

Après une observation attentive de l'illustration **DES RÈGLES, DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS PARTOUT !** qui se trouve dans la fiche **CONSTRUIRE LA PARTICIPATION !**, l'élève mentionne, dans l'espace vide de la page précédente, tous les éléments qui font référence à un droit ou à une obligation (panneaux, lignes, signalisation, etc.). En regard de chaque élément, il mentionne la responsabilité qu'il a vis-à-vis de chaque obligation ou de chaque droit (p. ex., j'ai le droit de traverser la route mais je dois le faire sur le passage piéton).

Au verso de cette illustration, l'élève dessine ensuite ce qu'il peut observer devant son immeuble. Rappeler aux élèves de ne pas oublier de représenter les panneaux de circulation, les lignes blanches, les cédez le passage, etc. Cet exercice peut être un devoir pour les jours suivants.

Lorsque chaque élève a terminé son dessin, on les dispose par terre afin que tout le monde puisse les voir et les commenter.

L'enseignant-e aborde ensuite des thèmes tels que le lien qui existe entre la circulation routière et le fait de vivre en société, les droits et les responsabilités que l'on a, les droits de l'enfant, etc.

Les dessins peuvent être envoyés à la Fondation Education et Développement avec mention du nom et du prénom de l'élève, du lieu représenté ainsi que le nom de l'établissement. La signature du représentant légal doit également apparaître afin de permettre la publication du dessin. Une fois scannés, ils seront renvoyés par retour du courrier à l'établissement scolaire. Des versions informatiques seront consultables sous [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch).

### Liens avec le programme

Français: s'exprimer clairement par oral, transmettre des informations.

Mathématiques: se repérer sur le plan et dans l'espace, décrire et interpréter un déplacement.

## Sur Internet, je dis ce que je veux ?

Dès 11 ans

### Objectifs

L'élève comprend que la liberté d'expression a des limites.

L'élève comprend que les droits de l'enfant sont en lien avec des lois nationales ou cantonales.

### Déroulement

L'enseignant-e, en plénum, pose successivement les questions suivantes :

- Qui parmi vous a un blog, «chate» sur Internet ou possède une adresse e-mail?
- Qui parmi vous s'est inscrit avec son vrai nom et non un pseudonyme?
- Pourquoi ce moyen d'expression vous intéresse-t-il?
- Quelles informations (textes, photos,...) publiez-vous sur votre blog ou lorsque vous «chatez»?
- Citez l'article de la Convention qui vous donne le droit de vous exprimer. Quelles sont les limites fixées par cet article?
- Qu'est-ce que vous ne pouvez pas écrire sur votre blog (insultes, propos racistes,...)?
- Quels sont les articles de lois qui limitent votre liberté d'expression ? (voir, par exemple, la loi suivante : [http://www.admin.ch/ch/f/rs/311\\_0/a261bis.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/311_0/a261bis.html))
- Que peut-il vous arriver si vous contrevenez à ces articles de lois?

### Liens avec le programme

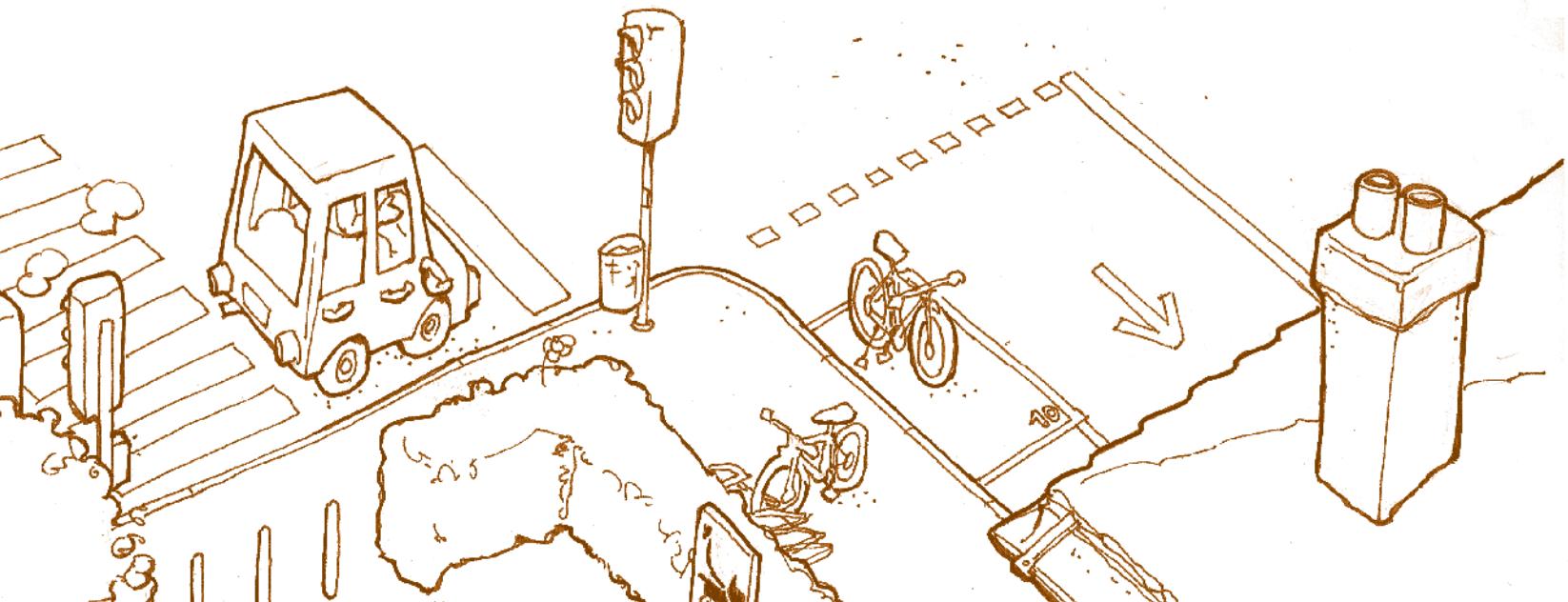
Education aux médias: distinguer le réel de ses représentations, développer son sens critique.

Informatique: comprendre le langage et la technique des médias.

Pour approfondir les thèmes liés à l'Internet:

[www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch) / matériel pédagogique / downloads / Quelle information pour quelle société?

**D'autres activités pour les élèves de 9 à 12 ans**  
sous : [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)



## Droits de l'enfant et association

Il est important de faire prendre conscience aux élèves de leur futur rôle de citoyen en découvrant une forme d'organisation démocratique: l'association (voir les articles 60 à 79 du Code civil suisse).

### Objectifs

L'élève fait des liens entre l'actualité et les droits de l'enfant.

L'élève découvre une forme d'organisation démocratique à même de promouvoir les droits de l'enfant.

### Déroulement

- Les élèves ont à disposition différents journaux et y découpent les articles décrivant des situations de non-respect des droits de l'enfant.
- Ensemble, ils les classent en fonction des articles de la Convention qui sont bafoués dans les différentes situations présentées.
- En fonction des situations qui les touchent, les élèves forment des groupes chargés d'obtenir des informations supplémentaires sur la situation (acteurs impliqués, etc.) et de se renseigner sur les associations qui favorisent l'application des droits de l'enfant.
- L'enseignant-e invite ensuite les élèves à se mettre par deux et leur donne la consigne suivante:

*Dans notre société, il existe de nombreuses associations. Nous te proposons d'aller à la rencontre de l'une d'elles. Choisis-en une qui se préoccupe des droits de l'enfant. Si tu n'y arrives pas, demande à tes parents s'ils en connaissent une proche de chez toi. Prends contact avec un membre et va lui poser les questions ci-dessous.*

### Carte d'identité de l'association

- Nom de l'association?
- Adresse?
- Date de création?
- Objectifs (buts de l'association)?
- Activités réalisées pour atteindre les objectifs?
- Nombre de membres?
- Conditions pour être membres?
- Pourquoi les membres font-ils partie de l'association?
- Comment l'association est-elle organisée (différents groupes, qui prend les décisions, etc.)?
- Pourquoi la personne rencontrée fait-elle partie de l'association?

### Selon vous

- L'association permet-elle d'améliorer la vie dans notre société? Si oui, pourquoi?*
- Faites-vous partie d'une association? Si oui, laquelle et pourquoi?*
- En tant que mineur, pouvez-vous faire partie d'une association? Si oui, à quelles conditions?*
- Si vous deviez créer une association aujourd'hui, quel serait son but?*
- En quoi l'association favorise-t-elle le respect des droits de l'enfant?*
- Citez toutes les associations que vous connaissez autour de vous.*
- Décrivez (sur la même feuille) ce que vous avez pensé de cette association et/ou des gens que vous avez rencontrés.*

Chaque groupe présente ensuite en 5–10 minutes, devant la classe, l'association qu'il a rencontrée. Les présentations terminées, l'enseignant-e propose de faire des liens entre certains articles de la Convention internationale des droits de l'enfant et le fait de se constituer en association. Par exemple, l'art. 15 que vous trouvez à la deuxième page 2 de ce dossier.

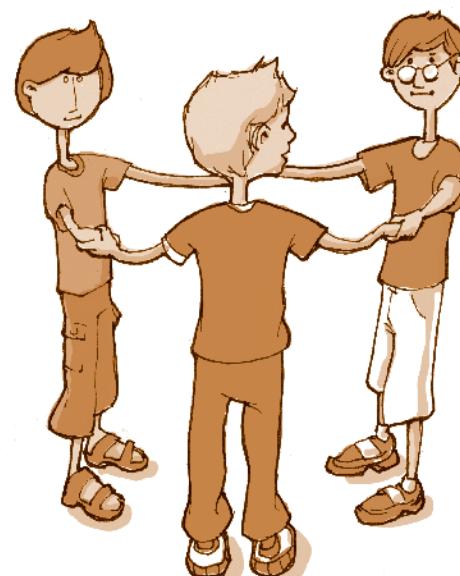
### Matériel

Journaux, ciseaux et copies de la *Carte d'identité de l'association* et *Selon vous* (voir ci-dessus).

### Liens avec le programme

Cette activité peut être exploitée dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, de l'éthique, du français ou encore lors d'un projet d'établissement.

**D'autres activités pour les élèves de 13 à 15 ans sous : [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)**



## « La jeunesse débat »

Le projet *La jeunesse débat* permet à un grand nombre de jeunes de toute la Suisse d'apprendre à débattre et de prendre goût à l'échange d'opinions. Il ne peut, en effet, pas y avoir de bonne politique sans débats de qualité.

Des jeunes nés entre 1986 et 1993 apprennent à débattre (tout d'abord en classe). Ils sont invités ensuite à utiliser les compétences acquises à l'occasion d'un concours régional, puis d'une finale : la Coupe suisse.

Afin de se familiariser avec l'art du débat, des documents de travail sont mis à la disposition des élèves des degrés secondaire I et secondaire II, de même qu'un dossier pédagogique pour les enseignant-e-s.

**Pour plus d'information : [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)  
ou [www.lajeunessedebat.ch](http://www.lajeunessedebat.ch)**

## Espace Internet – Informations pratiques

Sous [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch), vous trouvez l'espace Internet spécialement conçu pour vous aider à aborder avec vos élèves les thèmes des droits de l'enfant et de la participation. Voici quelques informations vous permettant

de l'utiliser au mieux. Dès janvier 2007, vous le trouverez sous : [www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch), rubrique Matériel pédagogique / downloads.

### Documents de référence

- Texte sur le thème de la participation
- Convention internationale des droits de l'enfant
- Convention simplifiée – version UNICEF
- Historique de la Convention
- Etc.

### Ressources pédagogiques

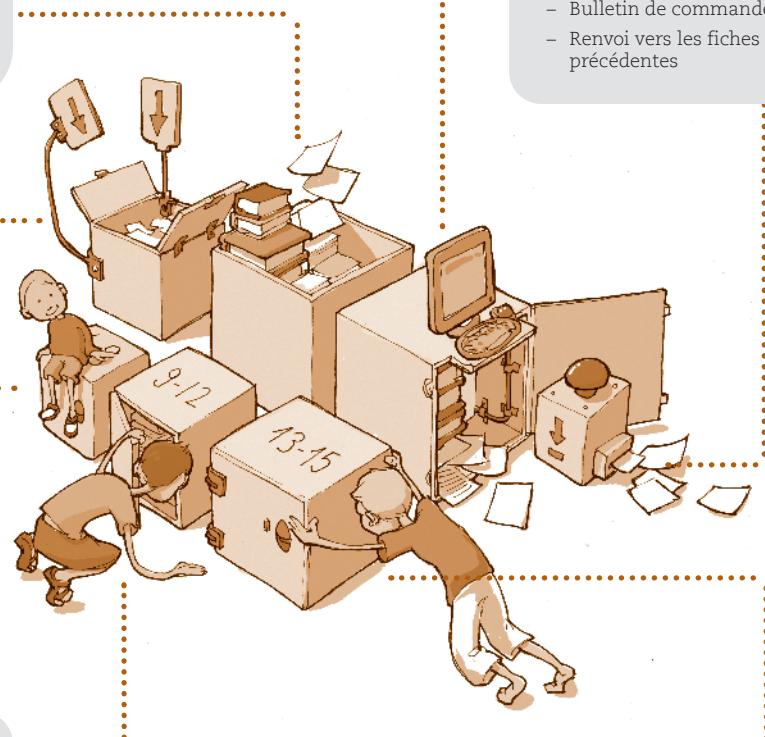
- Propositions de divers documents pédagogiques traitant des droits de l'enfant
- Liens vers des sites pertinents

### Télécharger ou imprimer les documents

- Dossier pour l'enseignant
- Fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT**
- Fiche **CONSTRUIRE LA PARTICIPATION !**
- Bulletin de commande imprimable
- Renvoi vers les fiches des années précédentes

### Votre avis nous intéresse !

- Sondage et commentaires



### Activités complémentaires 4-8 ans

- Propositions d'activités complémentaires et documents à télécharger ou à imprimer

### Activités complémentaires 9-12 ans

- Idem

### Activités complémentaires 13-15 ans

- Idem

# Les ONG proposent

**Journal d'action you>and>ai** (en français, gratuit) avec des propositions d'action contre les violations des droits humains. Aussi disponible sur [www.amnesty>Youth](http://www.amnesty>Youth). Action sur les enfants soldat-e-s en République démocratique du Congo.

Pour les enfants d'âge primaire – **Carnet d'activités pédagogiques** sur le droit à la scolarité préparé avec le « madep »; une vidéo ainsi qu'un poster sur les droits de l'enfant en général.

Les droits enJEUX – Par le biais de vécus d'enfants du monde, les élèves découvrent, dans un **jeu didactique** et interactif, les droits de l'enfant ainsi que les enjeux liés à l'application de ces droits.

Malek H. Dilan, peintre, sculpteur et poète de l'exil – **Rencontre avec un artiste kurde de Syrie** exilé en Suisse et son œuvre (peintures, sculptures, poésies); réalisation avec l'artiste d'une œuvre collective sur le thème de la paix ou de la liberté.

**Espace Internet d'échanges** – Des jeunes de Suisse et de pays du Sud (Burkina Faso, Colombie, Haïti, Sénégal) partagent leurs interrogations et leurs expériences sur le développement durable, via le site [www.voixdesjeunes.org](http://www.voixdesjeunes.org)

**Dossier pédagogique** – Propositions didactiques à partir de photos légendées prises par des enfants des pays du Nord et du Sud sur les thèmes de la pauvreté, la richesse et l'avenir. Par des activités de photo-langage, de français, mais aussi dans le domaine des sciences de l'homme et de la société, ce regard croisé offre une réflexion originale sur ces thématiques. Pour les élèves de 8-14 ans.

**Exposition** – A partir de ce même matériel, 48 photos sélectionnées par un jury d'enfants suisses. A partir de 7 ans. Animations possibles sur demande.

**Projet et matériel pédagogique**  
La jeunesse débat a pour but de donner le goût du débat au plus grand nombre de jeunes possible. Un projet qui s'adapte à toutes sortes de thèmes, à choix. Pour les élèves de secondaire I et II.

## Amnesty International

Rue de la Grotte 6  
1003 Lausanne  
Tél.: 021 310 39 40  
mail: youth@amnesty.ch  
[www.amnesty.ch>Youth](http://www.amnesty.ch>Youth)

## Missio – Enfance

Rte Vignettaz 48  
CP 187  
1709 Fribourg  
Tél.: 026 425 55 70  
mail: missio@missio.ch  
[www.missio.ch](http://www.missio.ch)

## Fondation Terre des hommes

En Budron C8  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél.: 021 654 66 69  
mail: anna.volz@tdh.ch  
[www.tdh.ch](http://www.tdh.ch)

## OSAR

Grand-St-Jean 1  
1003 Lausanne  
Tél.: 021 320 56 41  
mail: jean-daniel.muller@sfh-osar.ch  
[www.osar.ch](http://www.osar.ch)

## Terre des Hommes Suisse

Ch. Frank Thomas 31  
1223 Cologny-Genève  
Tél.: 022 736 36 36  
mail: forum@tdh-geneve.ch  
[www.tdh-geneve.ch](http://www.tdh-geneve.ch)

## Enfants du Monde

CP 159-1218 Grand-Saconnex  
Tél.: 022 791 00 47  
mail: info-projetjeunes@edm.ch  
[www.edm.ch](http://www.edm.ch)

## La Jeunesse débat

CP 221 – 4566 Halten  
Tél.: 032 682 72 12  
mail: info@lajeunessedebat.ch  
VS/VD/GE:  
schaeren@lajeunessedebat.ch  
NE/BE/FR:  
beeler@lajeunessedebat.ch  
[www.lajeunessedebat.ch](http://www.lajeunessedebat.ch)

## Avec la collaboration de



## SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ROMANDS SER



## Terre des hommes

aide à l'enfance - [www.tdh.ch](http://www.tdh.ch)



Un projet de la Fondation Dialogue en collaboration avec La jeunesse débat en Allemagne



## ORGANISATION SUISSE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS SCHWEIZERISCHE FLÜCHTLINGSHILFE ORGANIZZAZIONE SVIZZERA AIUTO AI RIFUGIATI



## alliance sud

Communauté de travail  
SuisseSud - Action de l'arrière - Pain pour  
le prochain - Helvetas - Caritas - Eper

## Avec le soutien financier

- du Département fédéral de l'intérieur
- de la



Coordination et diffusion: Fondation Education et Développement en collaboration, pour la diffusion, avec le journal L'Éducateur



Auteurs: Rémi Vuichard en collaboration avec Karine Monney, Florence Bays et Dominique Charmillot - Illustration, graphisme et web-mastering: Pierre-Abraham Rochat - Imprimerie: SRO-Kundig

## Commande du dossier

Sont à votre disposition gratuitement, frais de port en sus:

- Dossier enseignant avec les 2 fiches (art. 10C-61)
- Fiche **COIN-COIN DES DROITS DE L'ENFANT** à 1 exemplaire par élève (art. 10C-63)
- Fiche **CONSTRUIRE LA PARTICIPATION !** à 1 exemplaire par élève (art. 10C-64)

Fondation Education et Développement

Av. de Cour 1, 1007 Lausanne

Tél.: 021 612 00 81 - Fax.: 021 612 00 82

[fed@globaleducation.ch](mailto:fed@globaleducation.ch)

[www.globaleducation.ch](http://www.globaleducation.ch)